



Préparation de la rentrée 2016

Les emplois administratifs et de laboratoire
pour faire fonctionner nos établissements et services

Le SNASUB-FSU Amiens à l'offensive pour défendre **TOUS** les personnels, **de nos filières et métiers**, de nos établissements et **services, pour un service public de qualité**

Ce document syndical relate l'ensemble des informations recueillies et interventions, analyses et revendications que nous avons exprimées lors de différentes réunions tenues à l'initiative de la direction académique courant mars.

Vos délégués syndicaux SNASUB-FSU auront tenté de représenter **TOUS** les personnels administratifs de l'académie, au sein des groupes de travail et comités techniques académiques (CTSA et CTA), qu'ils soient de catégorie A, B ou C, qu'ils exercent en services, en établissements scolaires, en CIO ou en GRETA, qu'ils soient chefs de services, gestionnaires comptables ou matériels ou bien simples secrétaires ou assistants de gestion, de direction ou œuvrant dans les secrétariats élèves ou dans les CIO.

Pour tout contact

SNASUB-FSU Amiens – 9 Rue Dupuis 80000 AMIENS

03.22.72.95.02 – snasub.amiens@orange.fr

**NE RESTEZ PAS ISOLE-E, rejoignez notre réseau de solidarité syndicale,
Adhérez, ré-adhérez au SNASUB-FSU AMIENS !**



L'évolution de la carte des agences comptables imposée par la direction académique

Dans le département de l'Aisne

Mesures à la rentrée scolaire 2016	Etablissements concernés	Place au barème	Incidences sur les postes
SECTEUR LAON Suppression de l'agence comptable du lycée Julie Daubié de LAON	LAON Lycée Julie Daubié Fermeture agence comptable	Avant refonte : +0,6 Après refonte : + 2,2	- 2 postes
	LAON Lycée Pierre Méchain + 3 EPLE = 7 EPLE/COFI si transfert	Avant refonte : -0,5 Après refonte : -1,5	+ 1 poste
	LAON Lycée Paul Claudel + 3 EPLE = 9 EPLE/COFI si transfert	Avant refonte : +0,1 Après refonte : -0,7	+ 1 poste
SECTEUR SOISSONS Suppression de l'agence comptable du lycée de l'Europe de Villers-Cotterêts	VILLERS-COTTERETS Fermeture agence comptable	Avant refonte : - 0,2 Après refonte : +1,2	-1,5 poste
	SOISSONS LPO Le Corbusier + 4 EPLE = 10 EPLE/COFI si transfert	Avant refonte : - 0,2 Après refonte : +1,2	+ 1,5 poste
SECTEUR SOISSONS Suppression de l'agence comptable du lycée Léonard de Vinci (poste vacant)	SOISSONS Fermeture agence comptable du lycée Léonard de Vinci	Avant refonte : + 1,3 Après refonte : +3	- 2,5 postes au titre de la mutualisation
			- 1 poste
	SOISSONS Lycée Gérard de Nerval + 3 EPLE + mutualisation AED/CUI + comptabilité GRETA = 7EPL/8 COFI si transfert	Avant refonte : + 1 Après refonte : +0,6	+ 2,5 postes au titre de la mutualisation
			+ 1 poste
SECTEUR ST QUENTIN Transfert de rattachement d'1 EPLE	ST QUENTIN Lycée Pierre de la Ramée (Transfert de la comptabilité du LP de l'ameublement)	Néant	
	ST QUENTIN LP Colard Noel + 1 EPLE (LP de l'ameublement)	Néant	

Dans le département de l'Oise

Mesures à la rentrée scolaire 2016	Etablissements concernés	Place au barème	Incidences sur les postes
SECTEUR COMPIEGNE / CREPY Suppression de l'agence comptable du lycée Robert Desnos de CREPY EN VALOIS (poste vacant)	CREPY EN VALOIS Fermeture agence comptable	Avant refonte : +1,1 Après refonte : +2,2	- 2 postes
	COMPIEGNE Lycée Mireille Grenet + 6 EPLE = 11 EPLE / 12 COFI si transfert	Avant refonte : +0,2 Après refonte : - 1,6	+ 2 postes

Comme tous les ans depuis que la direction académique s'entête à imposer une politique de grossissement des groupements comptables, le SNASUB-FSU Amiens est intervenu (lors du groupe de travail du 9 mars dernier puis lors du CTA du 17 mars) pour défendre notre vision syndicale et « métier » sur cette question : **des groupements comptables à taille humaine**, en capacité d'accueillir des collègues qui débutent, rendant possible le maintien des missions de conseil et de contrôle comptable au plus près des établissements scolaires, des ordonnateurs, des adjoints gestionnaires, des enseignants ou des familles et des élèves.

Encore une fois, la fuite en avant est de mise, et la course vers des groupements comptables surdimensionnés continue, avec l'aval parfois surprenant de « professionnels de la profession » syndicalistes ou pas. Que se passera-t-il lorsque ces groupements surdimensionnés feront face à une vacance du poste comptable ? Que se passe-t-il si ces réorganisations provoquent des obligations à la mobilité (des mesures de carte scolaire) pour des personnels administratifs en place depuis longtemps et maintenant obstinément une qualité de service quels que soient les aléas passés du groupement comptable dans lequel ils exercent ?

Enfin, quel sens cela a-t-il d'éloigner toujours plus (l'éloignement peut être une question de kilomètres mais pas seulement) les missions de conseil et de contrôle comptable des EPLE et des ordonnateurs et adjoints gestionnaires ? La sécurisation et la professionnalisation des missions et des équipes ne passent pas par une mutualisation forcée **mais plutôt par le renforcement des équipes et une formation professionnelle – initiale et continue – de presque tous les instants.**

C'est d'ailleurs pour cela que le SNASUB-FSU Amiens n'est pas opposé à l'implantation de postes de fondés de pouvoir (autre proposition de la direction) s'ils sont qualifiés en catégorie A. Ce pourrait être une bonne solution notamment dans les groupements comptables en situation difficile. Cela permettrait de renforcer une équipe avec un personnel volontaire pour la pratique et la formation qui va avec.

Il va sans dire que nous avons voté contre les mesures de regroupements souhaitées par la direction.

Joël Dumont et Philippe Lalouette

L'évolution des emplois administratifs des établissements scolaires et des CIO

La mesure de suppression d'emploi prévue ci-dessous pour la rentrée prochaine est marquée par le contexte désastreux maintenu par le ministère de l'éducation nationale pour la filière administrative de notre académie. **Alors que le MEN crée 100 emplois administratifs sur tout le territoire, il supprime 1 poste pour notre académie !**

Choix de la direction académique pour le retrait d'emploi :

- Lycée Henri Martin de ST QUENTIN : - 1 poste d'Adjoint administratif – support EMOP

Alors que 54 000 créations d'emplois toute filières confondues doivent irriguer l'enseignement scolaire pendant le quinquennat de François Hollande les apprentis sorciers du ministère continue d'affaiblir la filière administrative de notre académie. Au prétexte qu'elle serait « surdotée » ! **CELA N'EST PAS ACCEPTABLE !**

Alors que le ministère a imposé aux académies et aux établissements scolaires la prise en charge du recrutement, de la gestion et de la paye des assistants d'éducation puis des contractuels de droit privé au sein de services de gestion dite mutualisée - en 2006 - cela s'est fait dans un contexte de suppressions de postes administratifs. **Plus de 20 emplois administratifs sont implantés aujourd'hui dans ces services en EPLE de notre académie. Cette mission n'apparaît pourtant pas dans les critères retenus par le ministère** pour répartir les dotations en emplois administratifs entre les académies. **Inacceptable !**

La filière administrative de l'enseignement scolaire doit elle aussi bénéficier des créations d'emplois permises par la promesse de François Hollande ! Dans tous les métiers disait-il !

Nous avons voté contre la suppression du poste administratif pour notre académie et donc contre l'implantation du retrait car il va fragiliser l'équipe administrative du Lycée Henri Martin de ST QUENTIN, établissement qui gagnera des élèves à la rentrée prochaine et qui a déjà perdu 2 emplois administratifs depuis 2004.

L'évolution des emplois ITRF Laboratoire des EPLE

Le redéploiement des 18 emplois d'Adjoints technique de recherche et formation (ATRF) de la filière Laboratoire des collèges vers les lycées continue. Après avoir transféré 11 emplois en 2014, 4 en 2015, la direction a prévu 2 redéploiements pour la rentrée 2016 :

- 1 poste au collège de Pont-St-Maxence (poste vacant) > + 1 poste au Lycée Condorcet de St Quentin
Nous nous sommes abstenus.

- 1 poste au Collège Arthur Rimbaud d'Amiens (poste occupé) > + 1 poste au Lycée Robert de Luzarches d'Amiens
Nous avons voté contre compte tenu de l'obligation de muter faite au collègue occupant le poste.

Pour les personnels ATRF, la procédure pour muter dans l'académie est précisée dans la circulaire rectorale commune à l'ensemble des personnels ATLSS, les personnels administratifs, techniques, de laboratoire, santé et sociaux. Elle est datée du 16 mars 2016.

La création des services mutualisés entre les académies d'AMIENS et de LILLE et l'évolution des emplois administratifs au sein des services académiques

Les personnels des services ont pu prendre connaissance sur notre site académique du compte-rendu détaillé des 2 comités techniques spéciaux des services académiques ayant débattu des propositions de la direction académique concernant les évolutions dans ce secteur.

Ces mesures ont été également soumises à l'avis du CTA car elles concernent l'organisation de notre administration à l'échelle académique.

Deux types de mesures sont prévus par la direction académique pour la rentrée 2016

1 - La création de 2 services mutualisés comme conséquence de la réforme territoriale appliquée à l'éducation nationale et enseignement supérieur et recherche, à son administration notamment : le service des affaires régionales (SAR) et le service inter académique de l'enseignement supérieur (SIASUP).

Nous avons voté contre ces créations de services pour continuer à exprimer notre désaccord sur ce dossier. On n'a pas fait tout ce que l'on a fait depuis février 2015 pour sauver notre académie pour finir par dire OK aux mutualisations inter académiques même si celles-ci se réduisent à la portion congrue imposée par le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2016.

2 - Le renforcement des DSDEN de l'Aisne, le service académique des bourses nationales et de la DSDEN de l'Oise, la plate-forme inter départementale de gestion du 1^{er} degré public : 1 emploi d'Adjoint administratif pour chaque DSDEN.

Le renforcement de ces 2 services « mutualisés » donne suite à nos revendications récurrentes en la matière. Depuis plusieurs années maintenant, le SNASUB-FSU Amiens intervient régulièrement auprès de la direction pour lui indiquer que « ça souffre grave ! » dans les DSDEN saignées par les retraits d'emplois administratifs des années passées. Les 2 postes concernés ne suffiront d'ailleurs pas à améliorer significativement la situation des 2 DSDEN mais il nous apparaît essentiel que l'autorité académique reconnaisse enfin le problème.

Gros problème cependant : le renforcement des services s'effectue sur la base d'un redéploiement rectorat/DSDEN. 2 suppressions au rectorat – qui viennent s'ajouter aux retraits pour créer le SAR et la SIASUP. Comme si le ministère ne pouvait pas prendre en compte les besoins des services académiques et créer significativement des emplois administratifs pour améliorer le service rendu aux usagers et les conditions de travail. **Nous nous sommes abstenus sur cette mesure pour dire : OK avec le renforcement des 2 DSDEN (enfin !), pas d'accord avec les suppressions au rectorat.**

Programme « Soutien de la politique éducative » (BOP 214)		
Services concernés	Mesures prévues	Observations
Rectorat de l'académie d'Amiens	- 3 ADJENES - 1 AAE	> Création du SAR (BOP 214 Lille) > Transfert à la DSDEN de l'Aisne > Transfert à la DSDEN l'Oise Création du SIASUP (BOP 214 Lille)
DSDEN de l'Aisne	+ 1 ADJENES	Renforcement du Service Académique des Bourses Nationales
DSDEN de l'Oise	+1 ADJENES	Renforcement de la Plateforme mutualisée de gestion financière des professeurs des écoles de l'académie
DSDEN de la Somme	Néant	-
TOTAL	- 2 postes	Date d'effet : 01/09/2016

**NE RESTEZ PAS ISOLE-E, rejoignez notre réseau de solidarité syndicale,
Adhérez, ré-adhérez au SNASUB-FSU AMIENS !**



SNASUB-FSU Amiens – 9 Rue Dupuis 80000 AMIENS
snasub.amiens@wanadoo.fr – 03.22.72.95.02